



**ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE
D'ATTACHÉ (Fonctionnaires de catégorie B)**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 
ID : 044-284400025-20220628-22357SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
VU le décret n° 87-1099 du 30.12.1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 16 postes au titre de la promotion interne, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant les 59 dossiers reçus pour le grade d'attaché.

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	Madame BERNIER Estelle	7	Madame FRAVAL Nathalie	13	Madame DOISNEAU Anne
2	Madame COURJAULT Deborah	8	Madame HOUZOT Marie-Françoise	14	Madame PLU-LEROY Emmanuelle
3	Madame FLEURY Monique	9	Madame BRANGER-GRELIER Pascale	15	Madame GABORIT Chantal
4	Madame DUCLOS Corinne	10	Madame LECONTE Christèle	16	Madame HOET Nathalie
5	Madame GENESTE Isabelle	11	Madame BRIEUC Catherine		
6	Madame BEDIER-MONTILLY Nathalie	12	Madame LIMOU Emmanuelle		

ARTICLE 2

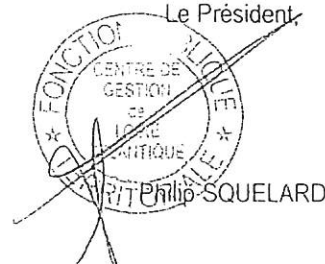
Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,


Philippe SQUELARD

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE
D'INGÉNIEUR (avec et sans examen)

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 044-284400025-20220628-22358SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
- VU le décret n° 2016-201 du 26.02.2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 6 postes au titre de la promotion interne, pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- Considérant les 6 dossiers reçus pour le grade d'ingénieur avec examen et les 14 dossiers reçus pour le grade d'ingénieur sans examen,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

Sans examen		Avec examen	
Madame VERNIER Patricia	4	Monsieur MAILLARD Bruno	4
Madame BIRY Patricia	5	Monsieur BROCHU Jean-Luc	5
		Monsieur ROBIN Emmanuel	
		Monsieur CALINE Antoine	

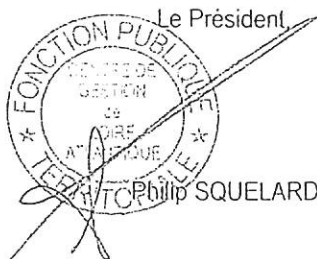
ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président

Philip SQUELARD

Le président,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
de **CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le **28/06**
ID : 044-284400025-20220628-22359SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU le décret n° 2013-593 du 05.07.2013, article 24,
- VU le décret n° 2011-444 du 21.04.2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 1 poste de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne 2022.
- Considérant les 2 dossiers reçus pour le grade de chef de service de police municipale.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{ER}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de chef de service de police municipale sans examen professionnel, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Monsieur MOULIN Jean-François

ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée à l'agent concerné.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,


Philip SQUELARD

Le président,

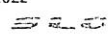
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
de **RÉDACTEUR (avec et sans examen)**

et de **RÉDACTEUR PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE (avec examen)**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 
ID : 044-284400025-20220628-22360SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
VU le décret n° 2012-924 du 30.07.2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 11 postes à répartir pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant les 6 dossiers reçus pour le grade de rédacteur (avec examen), les 167 dossiers reçus pour le grade de rédacteur (sans examen) et les 5 dossiers reçus pour le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (avec examen)

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :

 Madame IBRY Anne-Cécile

ARTICLE 2

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Madame DIDIER Moïsa	Madame GROSEIL Sylvie
Madame CADIOT Véronique	Madame GAY Véronique
Madame STEIN Isabelle	Madame BARREAU Isabelle
Madame BOULARD DENIAUD Évelyne	Madame NOGUES Angélique
Madame MORICET Pauline	Madame RIGAULT Nathalie

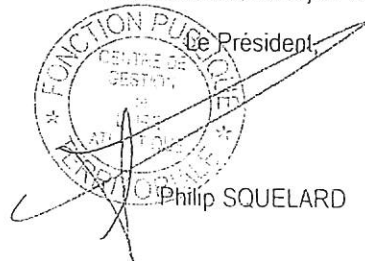
ARTICLE 3

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022


Philip SQUELARD
Le Président

Le président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
de **TECHNICIEN (sans examen)**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le **30**
ID : 044-284400025-20220628-22361SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
VU le décret n° 2010-1357 du 09.11.2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 7 postes pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant les 62 dossiers reçus pour le grade de technicien (sans examen) et le dossier reçu pour le grade de technicien principal de 2^{ème} classe (avec examen).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien (sans examen), au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	Monsieur MALVAUD Hervé	2	Monsieur PAYEUR Nicolas	3	Monsieur MARTIN Jean-Hubert
4	Monsieur LEHUEDE Jean-Sébastien	5	Monsieur LEHUEDE Régis		
6	Monsieur DUDOUECT Hugues	7	Monsieur MAISONNEUVE Mathias		

ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,

Philip SQUELARD

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
d'**ANIMATEUR (sans examen)**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le **SE**
ID : 044-284400025-20220628-22362SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
- VU le décret n° 2011-558 du 20.05.2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 8 postes au titre de la promotion interne, pour le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Considérant les 9 dossiers reçus pour le grade d'animateur.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur sans examen professionnel, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	Madame NORMAND Christel	7	Madame LEROUX Kalia
2	Madame RAJEAU Géraldine	8	Madame RENAULT Justine
3	Madame PÉAN Amélie	9	Monsieur HUGUEN Yoann

ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,

Philip SQUELARD

Le président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE

au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade

d'**ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

(sans examen)

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SEB

ID : 044-284400025-20220628-22363SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
- VU le décret n° 2011-1462 du 23.11.2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 3 postes au titre de la promotion interne, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Considérant les 13 dossiers reçus pour le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (sans examen), et les 2 dossiers reçus pour le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

Madame FOURNAISE Gaëlle

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Madame LE DUIN Virginie

Madame CHEVALIER Pascale

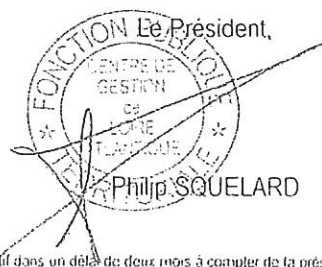
ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,

Philip SQUELARD

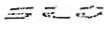
Le président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
d'AGENT DE MAÎTRISE (avec examen)

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 
ID : 044-284400025-20220628-22364SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU le décret n° 2013-593 du 05.07.2013, article 24,
- VU le décret n° 88-547 du 06.05.1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 52 postes d'agents de maîtrise avec examen professionnel au titre de la promotion interne 2022.

Considérant les 16 dossiers reçus,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	Madame PERRAIS Laurence	7	Monsieur BRANCHU Frédéric	5	Madame GOULVENT Cécile
2	Madame SURZUR Manolita	8	Monsieur MOREAU Patrick	4	Monsieur BERTHAUD Fabien
3	Madame SALEH Séverine	9	Monsieur POTIRON Benjamin	3	Monsieur DAVID Dominique
4	Monsieur CHIRON Benoît	10	Madame JUIN Stéphanie	2	Monsieur GUINGAN Yann
5	Monsieur GANDON Dominique	11	Monsieur ORILLARD Tommy		
6	Monsieur HOUGARD Olivier	12	Monsieur MOYON Jérôme		

ARTICLE 2


Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président


Philip SQUELARD

Le président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
d'**AGENT DE MAÎTRISE (sans examen)**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le **30/06/2022**
ID : 044-284400025-20220628-22365SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
VU le décret n° 88-547 du 06.05.1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
VU que le décret précité ne fixe pas de quota de poste d'agents de maîtrise sans examen professionnel au titre de la promotion interne.

Considérant les 72 dossiers reçus.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	Monsieur FOURNIER Stéphane	25	Monsieur CAGNIARD Luc	20	Monsieur BRETECHE Sleeve
2	Madame AUMASSON Véronique	24	Monsieur PACAUD Michaël	19	Madame SANZENBACHER Félicia
3	Madame LECALLO Catherine	23	Monsieur TESSIER Gilles	18	Monsieur DUPRÉ Fabien
4	Madame MANGIN Frédérique	22	Monsieur BODIN Thierry	17	Madame TREMOUREUX Annie
5	Madame BARDE Maria-Emmanuelle	21	Monsieur DAVID Vincent	16	Monsieur CHAPRON Donald
6	Monsieur BABONNEAU Jean-Paul	20	Madame DUPIN Kalia	15	Madame ROBERT Vyanette
7	Madame CONNER Nadine	19	Madame GALLI Armell	14	Madame TELLIER Géraldine
8	Monsieur GUICHETEAU Anthony	18	Monsieur GUERY Stéphane	13	Monsieur WALCERZ Marek
9	Monsieur BLIN Jean-Pierre	17	Monsieur CHARNOLE Jean-Luc	12	Monsieur MAINDON Jérôme
10	Monsieur MONNERAY Patrice	16	Monsieur INFANTES Sébastien	11	Monsieur CHEVILLARD Jérôme
11	Monsieur LE GALLIC Fabien	15	Monsieur VIGUIE Christophe	10	Madame PILOQUET Cindy
12	Madame PHILIPPE Catherine	14	Monsieur BUSSON Gaylor	9	Monsieur REMAUD Adrien
13	Monsieur PINARD Joël	13	Monsieur CORBARD Denis	8	Madame VAGNER Claire
14	Monsieur DARRIEUMERLOU Gilles	12	Monsieur GUYOT Renan	7	Madame DUVOIS Sylvie
15	Monsieur HOUGARD Olivier	11	Monsieur CARIOU Jérôme	6	Monsieur CAILLY Yves
16	Madame OUVRARD Severine	10	Madame LEQUET Gwénaëlle	5	Madame RAIMBAUD Isabelle
17	Monsieur SIMON Fabrice	9	Monsieur CHAPRON Cyrille	4	Madame DROUET Corinne
18	Monsieur CATHALO Christophe	8	Monsieur MOYON Nicolas	3	Madame HUNEAU Céline
19	Monsieur LAMOTTE Jean-Paul	7	Monsieur CONANEC René	2	Madame MAHÉ Nathalie
20	Monsieur PELTIER Denis	6	Monsieur DEMARET Jérôme	1	Monsieur AUBRET David
21	Monsieur ABRAM Pierrick	5	Monsieur PINEL Jean-Claude		Madame CHEVALIER Stéphanie
22	Monsieur BOURON Frédéric	4	Monsieur DAVID Gaëtan		Monsieur GUILLEMOT Fabrice
23	Monsieur DOUAUD Roland	3	Monsieur CLAUDE Didier		Monsieur CHAVES DE OLIVEIRA Hermano
24	Monsieur GUILMENT Maxime	2	Madame COZIC DEVILLIERS Véronique		Monsieur CHOUIN Eric

ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

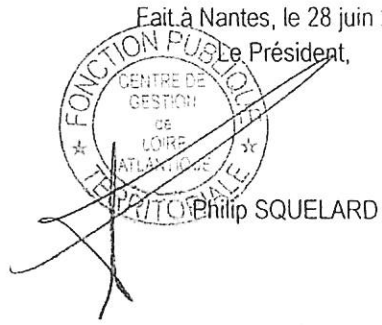
ID : 044-284400025-20220628-22365SSAI-AI

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,



The stamp is circular with the text "FONCTION PUBLIQUE" at the top, "CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE" in the center, and "Philip SQUELARD" at the bottom. A large handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.